

Avis voté en plénière du 15 février 2012

Bilan du Grenelle de l'environnement : pour un nouvel élan

Déclaration du groupe des professions libérales

Le rapporteur s'est félicité à juste titre que le Grenelle de l'environnement ait suscité une dynamique en faveur de l'environnement, dans le cadre d'une gouvernance inédite à cinq.

On peut dire qu'il y a un avant et un après Grenelle qui a généré une prise de conscience générale et de nouvelles attentes, facteurs de progrès.

La méthode employée a favorisé le dialogue, l'appropriation des enjeux et permis l'expression d'une profusion de propositions.

Mais si le Grenelle de l'environnement a dynamisé la réflexion collective et a été à l'origine d'une mutation réelle, on observe un décalage entre l'ambition des objectifs et les moyens consacrés à leur réalisation. Le processus souffre actuellement d'un manque de visibilité, révèle des contradictions dans certains choix politiques concentrés trop souvent sur le court terme. Entre la crise qui restreint les capacités de crédits et le retard pris dans la publication des décrets, on craint que les objectifs ne soient pas atteints dans les délais souhaités.

Le CESE estime qu'il est possible de réconcilier les acteurs autour d'objectifs simples, clairs, mobilisateurs et partagés, en veillant à définir les moyens propres à les atteindre et à les mettre en œuvre au niveau local.

Que faut-il retenir du processus adopté ? La « gouvernance à cinq » a vu le jour et nous apprécions cette « avancée ». Toutefois, si elle devait se reproduire, le groupe des professions libérales souhaite qu'elle soit améliorée. Pour être éligible à cette gouvernance à cinq, il faut se mettre d'accord sur les critères de représentativité - ils doivent être identiques pour tous - sinon on prend le risque que ce processus en apparence démocratique, ne le soit pas !

Si l'on poursuit dans cet élan, il faut le décliner à l'échelon territorial. Les difficultés rencontrées jusqu'à présent, de mise en œuvre dans les territoires, tiennent souvent à des questions d'articulation entre les actions de l'État et de ses services déconcentrés. Elles tiennent aussi à des luttes de pouvoir qui vont à l'encontre de l'intérêt général, induisent incompréhension et démobilisation, de surcroît représentent un coût pour la société.

Le Grenelle de l'environnement a créé les conditions d'une nouvelle dynamique dans de nombreux domaines notamment dans le monde du bâtiment auquel un grand nombre de professions libérales appartiennent. Conscient des enjeux, le bâtiment avait de longue date anticipé ces approches environnementales. Les organisations professionnelles avaient élaboré ensemble notamment la démarche « Haute qualité environnementale ». On est capable en France de penser, de réfléchir, de réaliser des aménagements, constructions et réhabilitations durables, mais cela nécessite du temps et des moyens. Nous avons modernisé nos outils et participé à des innovations technologiques. Alors que le Grenelle a fixé des objectifs ambitieux et créé de nouvelles attentes, il reste beaucoup à faire : revoir les règles de l'art, accélérer et amplifier les formations, mais aussi sensibiliser les donneurs d'ordre qui réfléchissent encore trop souvent sur le court terme et n'ont pas intégré la notion de coût global... sans parler du coût du mal-vivre, pourtant phénoménal. On ne doit pas réduire le Grenelle à une vision monocritère consistant à faire uniquement de la performance énergétique. On ne doit pas non plus en permanence ajouter des normes aux normes, sans avoir pris le temps d'évaluer les premières.

L'homme agresse souvent son environnement sans mesurer l'impact de la dégradation de l'environnement sur sa santé. L'amélioration de la relation « santé-environnement » préoccupe aussi nos professions médicales. Sans oublier les professionnels du droit, qui sont ou vont être confrontés demain aux recours devant les tribunaux, suite à des responsabilités encore mal évaluées par les acteurs.

Aujourd'hui, la priorité environnementale semble être passée au second rang des préoccupations du pays sous l'effet conjugué des contraintes économiques et financières. Alors qu'il y a urgence, les acquis du Grenelle doivent être préservés et les objectifs poursuivis. Nous devons dès à présent nous projeter dans un nouveau modèle de prospérité, reposant sur les trois piliers du développement durable, auquel le groupe des professions libérales souhaite ajouter le « pilier culturel ».

Se reconnaissant dans l'essentiel des préconisations, le groupe des professions libérales a voté l'avis.